



# Informations municipales

# Semécourt

*Mars 2019*

## EDITO DU MAIRE

Les travaux de requalification des rues Poncelet et Jacquemin sont à présent terminés. Les enrobés ont été tirés et la circulation dans ces rues est redevenue normale.

Je voudrais remercier les riverains pour leur compréhension pour les nuisances occasionnées dans leur quotidien pendant les travaux.

Dès que les conditions météorologiques le permettront les signalements horizontaux seront traités (*amorce des plateaux surélevés, passages pour piétons, ...*)

Suite à la réunion avec les riverains de la rue des Pressoirs, le maître d'œuvre affinera le projet et les marchés seront lancés.

Les contraintes techniques (*déclivité, largeur de la voirie, emplacement des réseaux souterrains, aire de retournement pour les camions de ramassage et de déneigement*) nécessitent une étude fine du projet de façon à prendre en compte un maximum de souhaits des riverains avant le démarrage des travaux.

Je voudrais aussi remercier les habitants qui ont répondu à la collecte effectuée par le Conseil Municipal des Jeunes pour les animaux en refuge.

Le samedi 20 avril, le Conseil Municipal des Jeunes organisera la traditionnelle chasse aux œufs au parc de bonne fontaine pour les enfants de la localité.

Comme les années précédentes, ils décoreront les principaux axes du village de sujets de Pâques, apportant ainsi une note printanière en complément des premières fleurs dans les massifs.

Merci à nos jeunes élus pour leur investissement et aux membres du Conseil Municipal pour leur accompagnement dans ces actions.

*Le Maire,  
Eugène WEISSE*

**MAIRIE DE SEMECOURT 3, Place de la République 57 280 SEMECOURT**

tél. : 03 87 51 12 56 – fax : 03 87 51 18 60 – mél : [mairie.semecourt@wibox.fr](mailto:mairie.semecourt@wibox.fr)

Directeur de publication : Eugène WEISSE - Dépôt légal : mars 2019

## Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes invite les enfants de Semécourt, accompagnés de leurs parents, à une



### CHASSE A L'ŒUF

Samedi 20 avril 2019  
de 10h30 à 11h30

Rendez-vous près du skate-park  
Au Parc de loisirs de la Bonne Fontaine

## Jobs d'été 2019

La commune embauche pour la période estivale des jeunes du village en tant qu'adjoints techniques. Sont concernés les jeunes de 16 à 18 ans n'ayant pas été retenus ou n'ayant pas déjà travaillé les années précédentes, les 16 ans étant prioritaires.

Le nombre de candidats retenus sera limité à 12.

La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.



*La période d'embauche est fixée par quinzaines, du 17 juin au 30 août 2019*

*Les inscriptions seront prises à la Mairie jusqu'au 17 mai 2018.*

## Bilan 2018 – Brigade de Gendarmerie de Maizières-lès-Metz

Le 28 février dernier, à la salle des fêtes, la gendarmerie de Maizières-lès-Metz a dressé le bilan de l'année 2018 devant les élus des communes concernées (*Semécourt, Fèves, Maizières-lès-Metz, Talange, Marange-Silvange, Hauconcourt, La Maxe, Norroy-le-Veneur, Plesnois et Bronvaux*).

De manière générale, la délinquance a baissé d'environ 150 faits.

	2018
<b>INTERVENTIONS</b>	1 961
<b>GARDES A VUE</b>	98
<b>CAMBRIOLAGES</b>	160
<b>ESCROQUERIES</b>	126

### Vous partez en vacances ?

Si vous quittez Semécourt pendant quelques jours ou quelques semaines pour vos vacances, vous pouvez le signaler à la police municipale intercommunale qui, au cours de ses passages sur la commune, surveillera votre habitation.

Un formulaire est à votre disposition en Mairie. Une fois complété, ce dernier sera transmis à la police municipale.

## Elections européennes

Dernière possibilité de s'inscrire sur les listes électorales pour participer aux prochaines élections européennes **le samedi 30 mars 2019 de 9h à 11h à la Mairie.**

Pour valider votre inscription, il est obligatoire d'apporter le jour même votre carte nationale d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Depuis le 11 mars dernier, une nouvelle téléprocédure a été mise en place afin de permettre à chaque électeur d'interroger sa situation électorale (ISE). Il suffit de se connecter sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), onglet « papier – citoyenneté », rubrique « élections ».

Si vous ne figurez pas dans cette application, vous pouvez prendre contact avec la Mairie afin de vérifier et mettre à jour votre situation.

**Les jeunes qui atteindront leur majorité avant le scrutin du 26 mai prochain seront d'office inscrits sur les listes électorales à condition d'avoir effectué le recensement militaire.**

## Activités Maisons des Jeunes – Le Loft

Le Loft est un espace de loisirs qui accueille les adolescents en dehors du temps scolaire et pendant les vacances !

Il permet aux enfants de Semécourt d'avoir la possibilité de participer, pendant les heures de congés, à **des activités de loisirs éducatives diverses et variées.**

### Au programme du mois d'avril 2019 :

customisation (vêtements et basquettes) – décoration de Pâques – jeux – défis – activités manuelles – activités sportives – crêpes party – soirée pizza – soirée films et toutes autres activités.

A disposition : jeux de société, écran plat, DVD, billard, flipper, baby-foot à volonté

### Horaires d'ouvertures

Pour les enfants âgés de 10 à 14 ans :  
**Mercredi et samedi de 15h00 à 18h00**  
**Mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00**

Pour les enfants de 14 ans et plus :  
**Du mardi au samedi de 18h00 à 21h00**

Inscriptions et renseignements sur place et par téléphone au **03 87 30 81 23** (Maison des associations, 7 bis, Place de la République, 57 280 Semécourt)



**SYNDICAT ARBORICOLE et HORTICOLE  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'assemblée générale se tiendra, conformément aux statuts, le :

**Vendredi 5 avril 2019 à 17h30**

Petite salle de la salle des fêtes

**Ordre du jour :**

- 1) rapport moral et rapport financier
- 2) cotisation 2020 et droit d'entrée 2020
- 3) évocation de la saison de distillation 2018
- 4) travaux à entreprendre
- 5) questions diverses

L'apéro suivra cette réunion.

**le Président, Ch. SCHMIT**

**Inscriptions scolaires**



Votre enfant est né en 2016 ?

Vous êtes priés de vous rendre à la Mairie afin de procéder à la première partie de l'inscription scolaire de votre enfant.

Pour que le secrétariat de Mairie puisse vous **délivrer un certificat d'inscription**, il vous faudra fournir les documents suivants :

- Livret de famille
- Justification de domicile datant de moins de 3 mois
- Carnet de santé du futur élève

Ensuite, vous serez invités à **prendre rendez-vous avec Mme HEGO, Directrice de l'école.**

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu **sur rendez-vous :**

**le mardi 23 avril de 12h00 à 13h00 et de 16h00 à 17h00**

**le jeudi 25 avril de 12h00 à 13h00**

Merci de prendre rendez-vous au **03 87 51 11 24** et de présenter les pièces suivantes :

- autorisation d'inscription délivrée par la mairie**
- carnet de santé de l'enfant**
- livret de famille**
- justificatif de domicile**

### Bon à savoir :

Avec « la loi pour une école de la confiance », votée en février dernier, **l'instruction deviendra obligatoire dès l'âge de 3 ans** à partir de la rentrée scolaire 2019/2020.

Si votre enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.

## Collecte pour les Restos du cœur

La collecte pour les Restos du cœur **organisée par le Conseil Municipal des Jeunes se déroulera le samedi 4 mai 2019.**

Bon à savoir : vous pouvez donner à l'association tout au long de l'année sur le site internet <https://www.restosducoeur.org> ou directement à l'antenne suivante :

LES RESTOS DU CŒUR DE MOSELLE OUEST  
Aérodrome Metz Frescaty 1 bis rue de l'Aérogare  
57685 – AUGNY



## Don du sang



La prochaine collecte de sang aura lieu **le lundi 8 avril 2019, de 15h00 à 19h00** à la salle des fêtes de Maizières-lès-Metz.

## Loi Labbé – Zéro pesticide



Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber.

### DES SOLUTIONS ALTERNATIVES EXISTENT !

- Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol
- Cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels
- Utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs
- Favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

### RAPPORTEZ VOS PESTICIDES !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet <https://www.jardiner-autrement.fr>

\* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...  
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

## Plantations

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Hauteur de la plantation	Distance minimale en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.  
La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

## Bien-vivre ensemble

Pour rappel, un arrêté municipal régit les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie électrique.

Ces travaux peuvent être effectués uniquement :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

*Avec une interdiction totale les dimanches et jours fériés.*

## Timbre fiscal électronique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le **timbre fiscal électronique est demandé pour accomplir certaines formalités administratives**. Il est disponible sur le site internet [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) et dans les bureaux de tabac agréés.

À l'issue du paiement en ligne sécurisé, par carte bancaire, **le site vous délivre les références du timbre électronique sous la forme d'un flashcode ou d'un numéro à 16 chiffres**, téléchargeables au format PDF ou pouvant être reçus par courriel ou SMS.

Ces références devront ensuite être communiquées à l'appui du dossier déposé pour votre démarche.

Pour quelles démarches ?

Renouvellement de la carte nationale d'identité (perte/vol), demande de passeport, demande permis bateau ou encore attestation d'accueil.

## Demande de bourse et de logement pour les étudiants



Pour la rentrée scolaire 2019/2020, vous pouvez réaliser une demande de bourse et de logement auprès de l'académie Nancy-Metz et du CROUS de Lorraine.

Rendez-vous sur le site [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr) pour saisir votre dossier social étudiant (DSE) et votre demande de logement **avant le 15 mai 2019**.

A la fin de la saisie, un mail de confirmation vous est envoyé pour confirmer la réception de votre demande.

**Attention, cette démarche est indépendante de Parcoursup et doit être renouvelée tous les ans.**

## Rives de Moselle – appel à candidature



La communauté de communes « Rives de Moselle » va, dans les prochaines semaines, **constituer son Conseil de développement**. Cette instance collaborative, composée de représentants des forces vives du territoire, sera consultée sur les décisions principales qui seront prises par le Conseil communautaire.

Sur les thématiques relatives au développement économique, à l'environnement, aux services à la population et plus généralement tous les sujets que traite la Communauté de Communes, **vous pourrez faire des propositions, émettre des avis et engager des réflexions de manière collégiale** avec les autres membres du Conseil de développement.

**Si vous avez une expertise particulière dans les domaines précités, si vous avez des idées et si vous souhaitez vous engager de manière désintéressée dans le sens de l'intérêt général**, n'hésitez pas à faire acte de candidature en adressant un courrier à la Communauté de Communes **avant le 15 avril 2019** (1, Place de la Gare – CS 40303 57 280 Maizières-lès-Metz).

## Bourse aux jouets, puériculture et vêtements

L'association MAM Lys et Minibulle organise une bourse aux jouets, puériculture et vêtements **le dimanche 7 avril 2019 de 8h00 à 16h00** à la salle des fêtes de Fèves.

Il faut compter 5 euros pour obtenir une table d'exposition.

Si vous souhaitez réserver votre place, contactez Mélanie

Par téléphone au **06 88 01 38 98**

ou par mail à l'adresse suivante : [lysetminibulle.feves@gmail.com](mailto:lysetminibulle.feves@gmail.com)

## Bloctel



Afin d'effectuer le **renouvellement de votre inscription**, vous devez :

- vous connecter sur le site [bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr) ;
- vérifier le ou les numéros que vous souhaitez bloquer ;
- cocher la case prévue pour le renouvellement ;
- cliquer sur *Valider*.

Sans renouvellement de votre part, votre inscription sera annulée en juin 2019.

**Pour vous inscrire à Bloctel**, s'il s'agit d'une première demande

- pré-inscription sur Bloctel (*remplir le formulaire d'inscription sur le site [bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr) et indiquer votre adresse de courrier*) ;
- validation de votre inscription (sous 48 h, un premier courriel vous sera envoyé. Il vous faudra cliquer sur le lien contenu dans ce courriel dans les 10 jours suivant sa date d'envoi) ;
- numéro d'inscription (*un deuxième courriel vous sera envoyé avec votre numéro d'inscription à conserver. Vous pourrez accéder à votre espace personnel pour gérer vos informations et déposer d'éventuelles réclamations*).

30 jours au plus tard après avoir validé votre inscription, les numéros que vous aurez inscrits seront protégés contre le démarchage téléphonique.

## Casier judiciaire - Dématérialisation

Pour obtenir un extrait de votre casier judiciaire rapidement, rendez-vous sur le site internet [www.casier-judiciaire.justice.gouv.fr](http://www.casier-judiciaire.justice.gouv.fr).

Tout d'abord, vous devez saisir les informations vous concernant ; nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance et adresse mail.

Puis, vous recevez un mail de confirmation avec un lien à valider.

Enfin, en l'espace de quelques minutes, vous recevez votre bulletin n°3 au format PDF sur votre messagerie.

Pour celles et ceux ayant des difficultés avec l'usage d'internet, vous pouvez toujours réaliser votre demande par courrier au Casier judiciaire National 44 317 Nantes Cedex 3.

## Modèles de courriers personnalisables

Le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) met en ligne plus de 200 modèles de courriers afin de vous faciliter vos démarches au quotidien (*congé parental, démission, départ à la retraite, etc.*).

Le document se complète automatiquement en fonction des réponses que vous apportez en donnant vos coordonnées et celles du destinataire de la lettre et d'autres informations liées à la demande en question.